



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN DE MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN DE MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :
M. Patrick CONFETTI,

Date de convocation : 22 juin 2005

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour : 2005.06.08 Convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes du Grand Parc et l'association SCY (Solidarité Cadres Yvelines) et OSER (Ouverture et Soutien pour Rebondir).

- **M. Patrick CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.**

L'association SCY (Solidarité Cadres Yvelines) a été déclarée en préfecture le 8 décembre 1993 et a pour but d'aider les personnes en recherche d'emploi et les associations qui les accompagnent en mettant à leur disposition des moyens adaptés.

05.07.05

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de cette association pour la vie économique de Versailles, la Ville de Versailles soutient cette association depuis 1998 sous forme d'une aide au fonctionnement de 9 150 €, de mise à disposition de locaux au 7 rue de Béarn et, depuis 2005, d'une prime au résultat de 150 € par personne ayant retrouvé un emploi dans une enveloppe de 9 000 €, versée à SCY pour l'ensemble des associations qu'elle regroupe.

Compte tenu de l'augmentation du taux de chômage dans l'ensemble du Grand Parc et de l'intérêt d'un soutien à la recherche d'emploi sous forme de prime au résultat, il est proposé d'élargir le périmètre d'intervention à l'ensemble des communes du Grand Parc.

Par ailleurs, l'association OSER, déclarée en Préfecture le 30 juin 1998, conduit des objectifs similaires prioritairement pour les parents d'élèves, les anciens élèves, ainsi que le personnel des établissements catholiques. Elle est également hébergée au 7 rue de Béarn et bénéficie de la prime au résultat instaurée en 2005, dans le cadre de la mutualisation des moyens avec SCY voulue par la Ville de Versailles. Cette association souhaite maintenant être co-signataire avec SCY de la convention avec le Grand Parc et recevoir directement la prime de résultat pour les reclassements de son fait.

La Ville de Versailles ayant déjà versé un premier acompte de 4 575 € en 2005, le total de la subvention est plafonné à 18 000 €.

Les associations devront justifier de la réalité de l'accompagnement réalisé, sans rétroactivité.

Après avoir entendu le rapporteur,

le Conseil Communautaire :

1. approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Grand Parc et les associations SCY (Solidarité Cadres Yvelines) et OSER (Ouverture et soutien pour rebondir) ;
2. autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée ;
3. dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes.

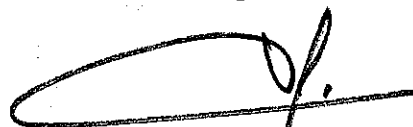
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

PREF 70

06.07.05